

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2198

Edition du
19 mars 2018

DANS CE NUMÉRO

Avenir des médias suisses: quelques pistes de réflexion (Jean-Daniel Delley)

Après l'échec de No Billag, sortir du conflit entre service public et éditeurs privés

«Monnaie pleine» (suite): en quête de réponses pratiques (Jean-Pierre Ghelfi)

Le diable est dans le détail, n'en déplaise aux initiants

Protection des terres agricoles: un combat à l'issue incertaine (Michel Rey)

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement en question

La participation de Suisses à la traite négrière (Pierre Jeanneret)

Olivier Pavillon, «Des Suisses au cœur de la traite négrière», Lausanne, Antipodes, 2017, 159 pages

Avenir des médias suisses: quelques pistes de réflexion

Après l'échec de No Billag, sortir du conflit entre service public et éditeurs privés

Jean-Daniel Delley - 17 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32944>

L'échec cinglant de l'initiative No Billag ne clôt pas le débat sur le service public audiovisuel et l'avenir du paysage médiatique helvétique (voir aussi [DP 2197](#)). La longue campagne de votation a consommé beaucoup d'énergie pour une question somme toute secondaire.

Il est donc temps de réfléchir au principal, à savoir comment assurer la pérennité du service public et des médias privés.

Certains acteurs nous suggèrent [une fausse piste](#), celle de la cure d'austérité qu'il faudrait appliquer à la SSR: plafond budgétaire, baisse de la redevance, barrières au développement numérique de l'audiovisuel public, limitation des ressources publicitaires. Cette fausse piste repose sur l'idée que la SSR serait un monstre qui écrase le paysage médiatique suisse, empêchant les acteurs privés de développer leurs activités et faussant le jeu d'une saine concurrence.

Ce diagnostic étriqué ignore le véritable danger auquel sont confrontés aussi bien la SSR que les acteurs privés locaux: les émetteurs étrangers, essentiellement télévisuels, et les géants du numérique, Google et autres Facebook.

La SSR déjà soumise à forte concurrence

Si la radio de service public occupe une position dominante en termes de parts de marché, les chaînes TV de la SSR font face à une forte concurrence des chaînes étrangères: leur part d'audience est en moyenne inférieure à un tiers, les chaînes des pays limitrophes s'appropriant la plus grande part du gâteau, une situation unique en Europe. Sur le marché national, la taille de la SSR n'est certes pas négligeable avec un budget d'environ 1,6 milliard. Mais les groupes Tamedia et Ringier (respectivement 974 millions et plus d'un milliard de chiffre d'affaires) ne sont pas des nains. Par contre, comparée à ses concurrents étrangers, la taille de la TV publique helvétique reste modeste, contre plus de trois milliards d'euros pour France Télévision et plus de six milliards pour la chaîne allemande ARD.

Il en va de même sur le [marché de la publicité](#) dont les chiffres ne révèlent pas un appétit dévorant de la SSR. Les recettes de cette dernière restent stables, alors que celles des fenêtres publicitaires des chaînes étrangères destinées au public suisse ont fortement progressé. Tout comme la publicité sur l'internet qui pour

l'essentiel profite aux grands acteurs du numérique, Google et Facebook en tête. La campagne sur l'initiative No Billag a parfaitement illustré cette évolution: peu d'affiches, peu de publicités dans la presse écrite et même numérique; beaucoup de vidéos sur les plateformes (YouTube, Facebook et Google).

En concentrant leurs attaques sur la SSR, les éditeurs helvétiques se trompent donc de cible. Leurs puissants concurrents étrangers, TV comme plateformes multinationales, sont en passe de drainer la plus grande partie du gâteau publicitaire. C'est donc plutôt en conjuguant leurs forces qu'éditeurs et SSR pourront résister. Par exemple en se dotant d'une régie publicitaire commune. [Admeira](#), créée par Ringier, Swisscom et la SSR, se dit prête à accueillir de nouveaux membres.

Faire de la SSR une maison ouverte

Le déclin de l'audiovisuel traditionnel - programmes linéaires - et de la presse écrite résulte de nouvelles habitudes de consommation, elles-mêmes induites par le développement de nouveaux supports (smartphones, tablettes, ordinateurs connectés). C'est donc sur ce terrain que se

jouera la survie des médias traditionnels.

Pour remplir sa mission et toucher des publics différents sur des supports multiples, la SSR doit y avoir pleinement accès. Non pas pour étouffer toute concurrence, mais pour partager sa production avec tous les médias susceptibles de s'exprimer sur le Net et qui se reconnaissent dans les [droits et devoirs des journalistes](#). Un trio - un entrepreneur Internet, un député grison et un journaliste - tente actuellement de [lancer le débat](#) par le biais d'une [initiative populaire](#). Ils font découler ce devoir de partage du caractère public des prestations de la SSR, considérées comme un bien

commun, un *Allmend*. Dans sa chronique du *Tages-Anzeiger*, [Rudolf Strahm](#) propose même que le service public offre des fenêtres aux éditeurs de manière à favoriser la diversité des opinions.

Reste la question du financement de cette grande transformation. Les principaux groupes de presse refusent une aide publique directe, se contentant du soutien fédéral à la distribution postale (50 millions par an). Au niveau local et régional, là où la diversité de l'offre reste problématique, des [collectivités publiques](#) font le pas d'une aide directe. Pour sa part la Confédération pourrait

soutenir la formation des journalistes et autres professionnels des médias. La mise à disposition d'une plateforme numérique, par exemple par le biais d'une fondation publique, allégerait les coûts de la numérisation des médias.

Rudolf Strahm, fin renard de la politique fédérale, donne ce conseil aux acteurs du paysage médiatique helvétique: SSR, éditeurs et publicitaires, mettez-vous autour d'une table, cherchez des solutions de compromis avant que les députés ne débattent de la nouvelle loi sur les médias électroniques. Car on ne peut rien attendre de bon de ce Parlement polarisé.

«Monnaie pleine» (suite): en quête de réponses pratiques

Le diable est dans le détail, n'en déplaise aux initiés

Jean-Pierre Ghelfi - 15 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32939>

On peut partager les objectifs visés par l'initiative [«Monnaie pleine»](#): protéger l'épargne et éviter les crises économiques et financières. Mais le moyen proposé - accorder à la Banque nationale le monopole de la création monétaire - ne permettrait pas d'y parvenir (voir aussi [DP 2197](#)). De plus il provoquerait des effets néfastes pour le fonctionnement de l'économie. Les bonnes intentions dont se pare l'initiative ne suffisent pas à en faire une proposition réaliste.

Le journaliste [Werner Vontobel](#) a présenté une analyse des tenants et aboutissants de l'initiative, pour conclure que ses auteurs demeurent à côté de la plaque. Cet article a suscité des dizaines de commentaires qui, dans leur grande majorité, concluent à la nécessité de soutenir l'initiative. L'argument le plus fréquent est qu'il est temps d'en finir avec ces banquiers qui spéculent honteusement, qu'il faut même à l'occasion sauver de la faillite avec l'argent des contribuables et

qui mettent ainsi en danger l'économie et le pays.

Or la question posée n'est pas de savoir s'il faut clouer au pilori des banquiers qui ne seraient que des vauriens et des gens sans scrupule s'enrichissant sur le dos des autres. Il faut plutôt se demander si l'introduction de la monnaie pleine permettrait de créer un nouveau cadre stable permettant un développement équilibré de l'économie du pays et servant les intérêts de tous ses

habitants. Notre réponse est la même que celle de Werner Vontobel: rien n'est moins sûr.

Evaluation erronée

Que veut cette initiative? Pour faire simple et en rester à l'essentiel, elle veut interdire aux banques de créer de la monnaie chaque fois qu'elles accordent un crédit commercial, hypothécaire ou personnel. Cette monnaie dite scripturale serait donc abolie et remplacée par la seule monnaie émise par la Banque nationale suisse (BNS). C'est en cela que la monnaie devient pleine: créée exclusivement par la BNS et garantie par la même BNS.

Cette proposition soulève toute une série de problèmes très pratiques.

Comment la BNS s'y prendra-t-elle pour déterminer à intervalles réguliers la quantité nécessaire de monnaie (pleine) nécessaire pour être en phase avec le développement de l'économie? Une telle évaluation apparaît très délicate. La BNS devrait disposer de connaissances extrêmement pointues de l'évolution des affaires dans toutes les branches de l'économie.

S'y ajoute une complication supplémentaire: l'adaptation de la masse monétaire devrait intervenir *ex ante*, pour en quelque sorte préparer le terrain, et non *ex post*, une fois achevée la période considérée. Et que se passe-t-il si l'évaluation faite par la BNS se

révèle inexacte? Une augmentation excessive par rapport à une évolution moins favorable de la conjoncture pourrait enclencher un processus inflationniste. Et si ladite augmentation s'avérait insuffisante, le développement des affaires s'en trouverait freiné, maintenu au-dessous de son potentiel.

Foire d'empoigne

Autre problème pratique particulièrement décoiffant. L'augmentation de la monnaie en circulation, dit l'initiative, est distribuée par la BNS et répartie «*par le biais de la Confédération ou des cantons ou en l'attribuant directement aux citoyens*». Cet aspect est rarement évoqué. Il paraît pourtant essentiel.

Soit par exemple l'hypothèse suivante: la BNS, pour répondre aux besoins du développement économique, crée dix milliards de francs de monnaie pleine. Somme considérable aux yeux d'un individu, mais plutôt modeste en proportion de l'ensemble de l'économie. Ces dix milliards seront donc à répartir entre la Confédération, les cantons et/ou les ménages. Belle foire d'empoigne pour déterminer à qui ils reviendront et dans quelles proportions. L'indépendance et l'autonomie de la BNS pourraient en souffrir.

Ce n'est pas tout. Si, nonobstant les difficultés qui viennent d'être mentionnées, la répartition d'une augmentation de monnaie pleine est

concevable, la situation inverse – celle où il faut retirer de la monnaie en circulation parce que la conjoncture s'échauffe – soulève des problèmes beaucoup plus trapus. Devra-t-on demander à la Confédération ou aux cantons ou aux citoyens de restituer une partie de l'argent qu'ils ont reçu précédemment et qu'ils ont probablement dépensé dans l'intervalle? L'initiative n'évoque pas cette hypothèse.

Plus anecdotiquement, les initiants insistent beaucoup sur le fait que la monnaie pleine émise par la BNS bénéficiera de sa garantie. Or cette garantie ne peut reposer sur les seuls avoirs. Ces derniers ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble de la monnaie pleine en circulation nécessaire au bon fonctionnement de l'économie. Ces avoirs n'augmenteront pas puisque le produit des émissions futures de monnaie par la BNS aura été distribué.

Au surplus, comme le relèvent les auteurs de l'initiative, dans un système de monnaie pleine, celle-ci «*ne rapportera pas d'intérêts*», précisément parce qu'elle est pleine. Cette garantie repose donc en fait pour l'essentiel sur la confiance accordée à la BNS et, en dernier ressort, sur la garantie que la Confédération accorde à la BNS. La garantie mentionnée par l'initiative ressemble passablement à celle qui prévaut dans la situation actuelle.

Mieux lotis?

La suppression des taux d'intérêt, selon les initiants, allégera les charges des entreprises et des contribuables. Mais alors comment les banques gagneront-elles leur vie? Elles ne pourront plus compter sur ce qu'elles appellent la marge d'intérêts, soit l'écart entre les intérêts facturés sur les prêts accordés et ceux versés sur les dépôts d'épargne. Elles remplaceront cette absence de marge d'intérêts en majorant les frais et les commissions qu'elles prélèvent pour la gestion des comptes et pour l'octroi de crédits, malgré le fait qu'ils soient en monnaie pleine. Les clients seront-ils mieux lotis? La question doit au moins être posée.

Les initiants se plaisent à souligner que le franc suisse, en monnaie pleine, deviendra l'argent le plus sûr au monde. Ils oublient que le franc est déjà perçu comme l'une des monnaies les plus solides au

monde. Cela se traduit en particulier par une croissance continue de la gestion de fortune. Si le franc devenait encore plus attractif qu'il ne l'est déjà, sa valeur augmenterait encore. Cette perspective ne ravira pas les entreprises d'exportation et découragera les touristes étrangers de venir chez nous. Le mieux peut être l'ennemi du bien.

Anticipations erronées

Autre aspect, un peu technique. Dans le système actuel, la [BNS](#) pilote l'évolution de la conjoncture, la demande de monnaie et de crédits par le canal des taux d'intérêt. Elle peut les faire varier à la hausse en période d'inflation ou au contraire à la baisse en temps de récession. Avec la monnaie pleine, ce pilotage se ferait exclusivement par le biais de la masse monétaire. Elle ne pourrait faire simultanément les deux manœuvres. L'expérience des dernières décennies montre que le

pilotage par les taux d'intérêt est préférable et plus efficace.

Les initiants font valoir que la monnaie pleine «protégera notre économie contre les crises financières». Cette affirmation n'est pas correcte. Les crises, comme celle de 2008, ne résultent pas des crédits en monnaie scripturale accordés par les banques, mais bien d'anticipations excessives portant sur l'évolution de la valeur des biens et/ou une sous-évaluation des risques encourus. La prise en compte d'anticipations erronées ou de sous-évaluations tout aussi fausses est vieille comme le monde. La monnaie pleine n'y change rien.

Quelles pourraient être, finalement, les conséquences pour notre économie, pour son secteur financier en particulier, si nous étions le seul pays à passer au système de la monnaie pleine? Les initiants ont de bonnes raisons de ne pas aborder cette question. Car la réponse tient en un mot: désolantes.

Protection des terres agricoles: un combat à l'issue incertaine

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement en question

Michel Rey - 13 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32930>

Bien que les surfaces sacrifiées à l'urbanisation progressent moins rapidement, les terres agricoles restent menacées (-3,3% entre 1985 et 1997; -2,2% entre 1997 et 2009).

Situées en périphérie des agglomérations, les meilleures terres cultivables font l'objet de toutes les convoitises ([DP 2046](#)).

Un groupe d'experts fédéraux

et cantonaux et de représentants des groupes d'intérêts concernés, créé à l'initiative du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication (Detec), vient de déposer son [rapport](#) sur le rôle du plan sectoriel des surfaces d'assolement. Il contient diverses propositions pour en améliorer l'efficacité.

Protéger les terres agricoles de qualité

La proposition de préserver une superficie minimale des terres nécessaires à l'approvisionnement du pays en cas de fermeture des frontières émane de l'Office fédéral de l'agriculture. C'est dans ce but que le Conseil fédéral approuve la première version du plan sectoriel des surfaces d'assolement en 1992. Très rapidement, il va servir de [contrepoids](#) pour freiner l'urbanisation. Le contingent de 438'600 hectares, soit 30% environ des terres agricoles réparties entre les cantons, doit être maintenu. C'est la conclusion principale de l'expertise.

Les experts pointent plusieurs lacunes qui justifient des propositions d'amélioration. La définition des meilleures terres agricoles demeure trop vague et la qualité des sols pour désigner les surfaces d'assolement varie selon les cantons. La Confédération ne connaît pas leur consommation pour l'urbanisation et peine à faire respecter les quotas cantonaux car, contrairement à ce que prévoit la législation, les cantons ne lui communiquent pas tous les modifications de leur plan sectoriel. La Confédération, quant à elle, n'hésite pas à sacrifier de bonnes terres agricoles

lorsqu'elle réalise ses propres projets d'infrastructure.

Les recommandations d'amélioration du plan sectoriel

Les surfaces d'assolement doivent reposer sur des bases fiables et cohérentes pour tout le pays. Il est indispensable que les données pédologiques soient relevées selon des méthodes uniformes.

La nécessité pour les cantons de disposer d'une marge de manœuvre pour leur développement économique est reconnue. Pour les experts, il doit être possible de compenser les surfaces d'assolement rendues imperméables, par exemple en revalorisant des sols ayant perdu une grande part de leur fertilité. Des possibilités d'assouplissement de la mise en œuvre du plan sectoriel devraient être possibles dès que les données pédologiques de meilleure qualité seront disponibles. Ainsi, les experts préconisent de permettre à deux cantons de s'entendre sur la répartition de leurs surfaces d'assolement pourvu que le compte total soit bon.

Le groupe d'experts s'est en outre interrogé sur le poids de la protection des surfaces d'assolement dans la pesée des intérêts. Il ne préconise pas une protection aussi forte que celle de la forêt et des marais, mais la mise en place par la Confédération d'un suivi (*monitoring*) au niveau national. Cette surveillance se heurte, comme il fallait s'y

attendre, à une forte résistance de la part des fédéralistes attachés à la souveraineté territoriale des cantons.

Or il s'agit, ni plus ni moins, d'assurer une identification précise des lieux et une réelle transparence des pratiques cantonales. Si un canton ne peut garantir durablement son contingent (en hectares), il serait tenu de présenter à la Confédération un plan de mesures pour en assurer le respect. Une telle exigence a d'ailleurs été fixée par le Conseil fédéral lors de l'approbation des plans directeurs des cantons de Genève et Vaud.

Les terres agricoles diminuent aussi sous l'effet des constructions et installations hors zones à bâtir. Environ 40% de la surface urbanisée sont situés en dehors de la zone à bâtir. Le groupe d'experts considère que la réglementation de la construction hors zone à bâtir joue un rôle important pour garantir les surfaces d'assolement. Mais cette réglementation doit être fixée dans la loi fédérale. Développée dans le cadre du projet de nouvelle révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), elle n'a pas trouvé grâce dans la procédure de consultation.

Les chances de succès des recommandations

Les recommandations n'ont pas reçu l'approbation unanime du groupe d'experts. Le rapport fait explicitement état de

divergences qui révèlent les conflits d'intérêts autour de la protection des terres agricoles.

Les défenseurs de l'environnement et de la nature privilégient «une augmentation de normes», alors que les milieux économiques (Usam, Economiesuisse) s'opposent à toute «densification de la réglementation».

L'Union suisse des paysans (USP) est plus ambiguë. Certes soucieuse de la protection des

terres agricoles, elle refuse des dispositions contraignantes dans la législation sur l'aménagement. Ainsi les milieux de l'agriculture et les représentants de l'économie ne veulent pas que le plan sectoriel des surfaces d'assolement serve à réglementer les constructions hors zone à bâtir. Les dispositions de la LAT et de son ordonnance seraient suffisantes.

A l'inverse, les offices fédéraux,

les cantons et les communes insistent sur la nécessité de minimiser l'emprise sur les surfaces d'assolement, y compris lors de constructions en dehors de la zone à bâtir.

Ces conflits perdureront lors de la mise en consultation des propositions. La bataille pour assurer une meilleure protection des terres agricoles se poursuit et son issue politique demeure incertaine, tant au niveau fédéral que cantonal.

La participation de Suisses à la traite négrière

Olivier Pavillon, «Des Suisses au cœur de la traite négrière», Lausanne, Antipodes, 2017, 159 pages

Pierre Jeanneret - 18 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32951>

La participation de familles suisses au commerce des esclaves a longtemps été un sujet négligé par l'historiographie nationale. Tabou, silence délibéré sur un épisode aujourd'hui considéré comme honteux? Un ouvrage pionnier a contribué à faire la lumière: celui de Tomas David, Bouda Etemad et Janick Marina Schaufelbuehl, [La Suisse et l'esclavage des Noirs](#) (Antipodes, 2005).

Olivier Pavillon, directeur du Musée historique de Lausanne durant de nombreuses années, apporte de nouveaux éclairages. Son [livre](#) est constitué de trois contributions, la première inédite, alors que les deux suivantes ont paru dans des

revues historiques cantonales. Il traite le sujet avec un réel talent de narrateur, et sans porter de jugement moralisateur anachronique. Ses personnages sont d'ailleurs des «seconds couteaux», qui cherchent à acquérir une fortune rapidement, mais qui connaîtront souvent la désillusion, et pour qui la traite négrière n'a représenté qu'une activité marginale et limitée dans le temps.

Le premier texte concerne la famille Larguier des Bancelles. Il s'agit de paysans aisés devenus marchands qui, par l'achat d'une seigneurie, ont acquis un titre de «noblesse». On suit leur parcours dès leurs origines dans les Cévennes, qui sont passées à la Réforme. A cause

des persécutions religieuses sous Louis XIV, une partie de ses membres s'installent dans le Pays de Vaud.

Certains iront chercher fortune hors d'Europe. François Larguier émigre et débarque en 1770 à l'île de France (devenue île Maurice depuis sa conquête par l'Angleterre). Y vivent alors quelque 40'000 habitants, dont plus de 30'000 esclaves. Dans le testament de François, il sera mentionné qu'il possède «61 esclaves, 24 chèvres, 150 cochons et 60 volailles diverses» ainsi qu'une «barre de justice pour nègres avec quatre fers».

L'île est alors au centre d'un intense trafic commercial maritime, où le commerce

d'esclaves semble ne jouer qu'un rôle secondaire. C'est un autre intérêt du livre de Pavillon que de nous éclairer de façon vivante sur cet important commerce où l'on transporte - si l'on prend l'exemple du vaisseau *l'Agilité* qui quitte Marseille en 1783 - vins, gruyère, bœuf salé, farine, fers de Suède, gants, rubans, etc. Et, de retour de l'Île de France, café, bois tropicaux, d'ébène notamment, porcelaines chinoises...

Mais l'époque de la Révolution française, puis la guerre de course avec l'Angleterre et le blocus maritime décrété par celle-ci provoquent bien des tribulations pour les colons, sans compter les cyclones qui font sombrer nombre de navires. Tout se gâte enfin pour les planteurs de l'île avec l'interdiction de la traite par le Parlement anglais en 1807, puis l'*Abolition Bill* de 1833, qui libère les esclaves de leurs fers. Finalement, les derniers Larguier rentrent en Suisse. Il ne reste pas grand-chose de leur fortune.

La seconde contribution porte sur la société vaudoise D'Illens, van Berchem, Roguin et Cie, qui finance des navires

négriers armés à Marseille, mais pendant une période très brève, en 1790 et 1791. Dès lors, le titre du livre nous paraît un peu hyperbolique: ces Suisses sont-ils vraiment «*au cœur*» de la traite négrière? Il reste cependant gênant - d'où le long silence des historiens - que ces bateaux se soient appelés *Pays de Vaud, Ville de Lausanne* ou encore *l'Helvétie*...

Certes, il y a eu, au 18^e siècle déjà, débat sur l'esclavage, la traite et la moralité de ces pratiques, mais rares sont les voix, dans le milieu des négociants protestants marseillais, qui se sont élevées contre elles. Ils sont bien isolés, ceux qui, à l'exemple d'Antoine Liquier en 1777, s'exclament: «*Barbares que nous sommes! Nous combinons de sang-froid l'achat et l'esclavage de nos semblables, et nous osons encore parler d'humanité et de vertu.*» Au-delà de la question de la traite des Nègres, pratiquée pendant une brève période mais sans état d'âme, ce second texte met en évidence l'intérêt porté par les investisseurs vaudois au grand commerce maritime.

La troisième partie du recueil nous plonge dans une époque

ultérieure. Elle est centrée sur la vie d'Alfred Jacques Henri Berthoud (1802-1887), négociant et planteur au Surinam ou Guyane hollandaise. Venant d'une famille de notables neuchâtelois, il s'installe dans la colonie en 1821. Il achète des plantations (incluant leurs esclaves) et devient planteur de café, coton et canne à sucre. Il reviendra en Suisse en 1834 et sera un «*propriétaire absentéiste*». Des hommes de confiance géreront ses domaines.

C'est un maître relativement «*humain*»: lorsqu'il liquide ses plantations, il a le souci de «*placer [s]es Nègres au mieux possible pour eux*». Il répugne notamment à séparer les familles de ses esclaves. En bon protestant, il tente de les christianiser, sans grand succès... Il comprend alors qu'on ne peut imposer le baptême. Avec la volonté constamment répétée dans ses lettres d'agir envers ses esclaves selon sa «*conscience*», mais où l'on peut percevoir, certes implicite, une sorte de mauvaise conscience. Décidément, la foi chrétienne et l'esclavage sont-ils compatibles?

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Avenir des médias suisses: quelques pistes de réflexion

<https://www.domainepublic.ch/articles/32917>

https://www.tagesanzeiger.ch/sonntagszeitung/standard/Eine-AbbauKoalition-gegen-Doris-Leuthard-/story/31485849?utm_source=emarsys&utm_medium=email&utm_campaign=TA18EDIT_DerMorgen_04032018&sc_src=email_1901232

<http://www.werbestatistik.ch/index.php?pid=88>

<https://admeira.ch/fr/>

<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>

<https://www.woz.ch/1810/die-medienzukunft-mit-hansi-voigt/artikel-93>

<https://www.woz.ch/1810/die-medienzukunft-mit-hansi-voigt/artikel-93>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/no-billag-die-entscheide-kommen-erst-jetzt/story/10601219>

<https://www.letemps.ch/suisse/communes-volent-secours-presse-locale>

«Monnaie pleine» (suite): en quête de réponses pratiques

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis453.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32909>

<https://www.infosperber.ch/Politik/Vollgeld-Initiative-Diskussion-Zur-Sache-bitte>

https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/media_dossier_vollgeld_lang/source/media_dossier_vollgeld_lang.fr.pdf

Protection des terres agricoles: un combat à l'issue incertaine

<https://www.domainepublic.ch/articles/26123>

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/communiqués-de-presse/medienmitteilungen-im-dienst.msg-id-69632.html>

<https://www.espazium.ch/le-plan-sectoriel-des-surfaces-dassolement-estil-au-service-de-la-lutte-contre-ltalem-urbain-disc>

La participation de Suisses à la traite négrière

<http://www.antipodes.ch/collections/histoire-ch/la-suisse-et-lesclavage-detail>

<http://www.antipodes.ch/collections/histoire/des-suissees-au-coeur-de-la-traite-et-de-la-colonisation-detail>